

Règlement Circuit Richard Saint

Le circuit du Mc Le Puy est ouvert à l'entraînement les samedis et dimanches après midi de permanences consultables sur le site Mc Le Puy rubrique terrain.

Le reste du temps, il est totalement neutralisé au roulage par la mise en place de moyens appropriés empêchant l'utilisation rationnelle de la piste.

Pour accéder au circuit, tout pilote doit obligatoirement présenter sa licence FFM en cours de validité.
Licence UFOLEP admise uniquement en entraînement .

Accès : Tarif 10 € / jour
carte Mc Le Puy en cours de validité gratuit

L'accès & la sortie du terrain ainsi que circulation aux abords du circuit doit se faire au ralenti.

La licence ne prend effet que dans l'enceinte du circuit.

Chacun se doit de respecter l'environnement dans le parc coureur , sur le circuit et ses abords.

Des poubelles sont à disposition à l'entrée du circuit, merci de les utiliser.
Les chiens doivent être tenus en laisse.

Le public n'est pas autorisé à pénétrer sur le circuit, les accompagnateurs sont considérés comme tels, en cas d'accident ils ne sont couverts par aucune assurance.
Merci de respecter les zones spectateurs aménagées à cet effet.

Le pilote est entièrement responsable des faits et gestes de ses accompagnateurs.

Tout comportement jugé dangereux par le responsable pourra entraîner l'exclusion du pilote.

Pour la sécurité de tous, les jours de grande affluence, les jeunes pilotes débutants et les pilotes confirmés devront rouler dans des créneaux horaires différents.
Charge au responsable de permanence de mettre en place ces aménagements ponctuels.

L'accompagnement des enfants mineurs par un responsable légal est obligatoire.
Sport exigeant s'il en est, un temps de repos est nécessaire ponctuellement , pensez à vous hydrater régulièrement.

Tout pilote se doit d'être courtois envers le responsable permanencier.

Le non respect du présent règlement entrainera l'exclusion et éventuellement des poursuites .

